

canadiens de haut calibre de se livrer à des travaux de recherche extrêmement importants en raison de leurs ramifications. En 1973-74, 27 subventions d'un montant global de \$617,000 ont été accordées au titre de ce programme.

En vertu du pouvoir qui lui est dévolu de «décerner des récompenses à des personnes au Canada qui ont acquis un mérite exceptionnel dans les arts, les humanités ou les sciences sociales», le Conseil attribue chaque année trois prix Molson. Ces prix, d'une valeur de \$15,000 chacun, sont financés grâce à un fonds mis à la disposition du Conseil par la Fondation Molson. Dans le domaine des lettres, les Prix littéraires du gouverneur général, pour lesquels les fonds sont fournis par le Conseil, sont attribués chaque année à six écrivains canadiens. En outre, le Conseil décerne chaque année deux prix de traduction pour les meilleures traductions française et anglaise d'ouvrages canadiens durant l'année.

Aux termes de sa loi constitutive, le Conseil des Arts est chargé de certaines fonctions dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture. Il a donc établi la Commission canadienne pour l'UNESCO, à laquelle il fournit secrétariat et budget. A titre d'agent du Conseil, la Commission assure la coordination des activités du programme de l'UNESCO à l'étranger et dirige un programme modeste visant à promouvoir les objectifs de l'UNESCO.

7.3.4 Aide provinciale dans le domaine des arts

Depuis quelques années, les gouvernements provinciaux ainsi que les autres paliers de l'administration publique et l'industrie se rendent de plus en plus compte de l'importance des arts dans la vie de la collectivité. Toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard accordent actuellement une aide financière quelconque aux artistes (écrivains, poètes, peintres, sculpteurs), aux organisations culturelles ou aux groupements communautaires. Les paragraphes qui suivent décrivent l'aide accordée par ces provinces.

Terre-Neuve. La Division des affaires culturelles du ministère du Tourisme contribue à l'entretien des centres culturels dans la province et accorde des subventions, des bourses et des subsides à des personnes ou à des groupes qui sont originaires de la province ou qui y effectuent des tournées de spectacles. Les subventions et les bourses permettent à des troupes de théâtre locales de produire et de présenter des spectacles dans divers centres de la province. En 1975, le gouvernement provincial a accordé \$50,000 pour ces subventions et \$175,000 sous forme de subsides pour permettre à des compagnies et à des troupes de réputation nationale de donner des spectacles dans des centres de la province qui ne seraient pas normalement en mesure de les engager. Ces subsides permettent également à des centres comme le *Marine Museum* à Saint-Jean d'acheter des pièces d'exposition.

Nouvelle-Écosse. Cette province n'a aucune loi particulière l'autorisant à contribuer financièrement à l'essor de la culture, mais le ministère de l'Éducation et le ministère des Loisirs entre autres accordent à un certain nombre d'organismes des subventions qu'ils puisent dans leur budget, en vertu de la Loi sur les finances provinciales.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1974, le ministère de l'Éducation a accordé des subventions d'une valeur totale de \$218,400, dont \$110,000 à la Fondation du Théâtre Neptune, \$45,000 à l'Orchestre symphonique de l'Atlantique, \$15,000 au Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse et \$15,000 au Festival international d'art dramatique.

Le ministère des Finances a versé des contributions au Comité du bicentenaire d'Hector (\$41,666). Le ministère des Loisirs a versé des contributions au Théâtre Mermaid (\$20,000), au Festival des arts de la Nouvelle-Écosse (\$34,500), au Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse (\$5,000), au Pier 2 Theatre (\$4,000), au Festival international d'art dramatique (\$5,000); il a également fourni \$20,000 à des organismes à caractère essentiellement culturel. En outre, le ministère a accordé des subventions d'une valeur de plus de \$26,500 pour venir en aide aux chorales et fanfares locales. Le ministère du Tourisme a aidé au financement de divers festivals et manifestations culturelles ayant un intérêt local et touristique, au moyen de subventions d'une valeur totale de \$73,600, réparties dans toute la province et destinées à promouvoir le tourisme local.

La section des beaux-arts et de l'artisanat du programme d'éducation des adultes du ministère de l'Éducation disposait d'un budget de \$132,700 et elle a versé de petites subventions pour des fins éducatives à divers organismes culturels. La section des musées de la Nouvelle-Écosse relevant du programme des services culturels du ministère de l'Éducation